

Le Parti conservateur du Québec n'ose pas s'engager en faveur des personnes handicapées

La Confédération des personnes handicapées du Québec (COPHAN) a examiné la plateforme électorale 2026 du Parti conservateur du Québec (PCQ) sous l'angle précis des enjeux susceptibles d'avoir un effet sur les personnes en situation de handicap (PSH). Un constat ressort immédiatement : plusieurs propositions peuvent avoir des conséquences importantes pour elles, mais le handicap n'apparaît pas comme un axe explicite de la plateforme.

Le PCQ ne formule notamment pas d'engagement précis sur l'accessibilité universelle, les services de soutien à domicile destinés spécifiquement aux personnes handicapées, les aides techniques, l'adaptation de domicile, le transport adapté, l'emploi des personnes handicapées, la compensation des coûts supplémentaires liés au handicap ou les disparités entre régimes d'indemnisation.

Les personnes handicapées ne constituent pas, dans cette plateforme, une population faisant l'objet d'engagements particuliers, alors que plusieurs des réformes proposées pourraient avoir des effets directs sur leurs conditions de vie.

Le soutien à domicile

Dans la plateforme du PCQ, la question du soutien à domicile est formulée exclusivement sous l'angle du vieillissement. Pourquoi le droit de vivre à domicile et d'obtenir les services nécessaires serait-il principalement abordé comme un enjeu concernant les aînés, alors que les aînés sont en perte d'autonomie et que les PSH sont en quête d'autonomie pour participer pleinement à la société québécoise ?

La réduction des effectifs publics

Les personnes handicapées dépendent souvent de plusieurs administrations et programmes. Une réduction importante des effectifs publics, telle que proposée par le PCQ, pourrait être positive si elle élimine réellement des tâches administratives inutiles, mais problématique si elle réduit les ressources humaines nécessaires pour traiter les demandes, évaluer les besoins ou accompagner les personnes.

L'accélération de la numérisation de l'État

Le PCQ propose une « accélération majeure de la numérisation de l'État », notamment grâce à l'intelligence artificielle, afin de rendre les services gouvernementaux « plus accessibles, efficaces et moins coûteux ».

Pour les PSH, cette proposition comporte à la fois une possibilité et un risque. La numérisation peut simplifier énormément les démarches administratives, mais elle peut également créer des barrières pour les personnes ayant certaines limitations visuelles, intellectuelles, cognitives ou motrices lorsque les plateformes ne respectent pas les normes d'accessibilité ou lorsque le numérique devient le seul canal disponible.

Le logement

Le PCQ propose de soutenir directement les ménages ayant besoin d'aide, notamment par l'Allocation-logement. Or, pour les personnes handicapées, la question ne se limite pas à l'abordabilité. Il faut aussi disposer de logements accessibles, adaptables et adaptés. Une allocation financière peut aider à payer le loyer, mais elle ne crée pas nécessairement une salle de bain accessible, une entrée sans marche, des portes suffisamment larges ou un logement situé à proximité des services nécessaires.

Les infrastructures

Le PCQ veut consacrer de 75 à 80 % des investissements en infrastructures à l'entretien des actifs existants tant que le déficit de maintien ne sera pas résorbé. Pour les PSH, chaque rénovation importante d'un bâtiment ou d'une infrastructure publique peut constituer une occasion de réduire progressivement les obstacles existants. La plateforme n'établit pas ce lien.

La régionalisation

Le PCQ veut décentraliser davantage les décisions. Selon ses principes, les décisions devraient être prises le plus près possible des citoyens et les régions devraient pouvoir adapter leurs interventions à leurs réalités, notamment en logement, transport et infrastructures.

Cette orientation peut être intéressante pour les personnes handicapées en région, puisque leurs réalités sont effectivement très différentes selon les territoires, mais elle soulève aussi un risque : une plus grande autonomie régionale

peut produire des niveaux de services différents d'une région à l'autre si elle n'est pas accompagnée de normes provinciales minimales. Cette question est particulièrement importante pour le transport adapté, le soutien à domicile, l'accès aux professionnels spécialisés et les services de proximité.

Réduction de la réglementation

Le PCQ propose également une vaste révision réglementaire et une règle selon laquelle l'adoption d'un nouveau règlement devrait généralement entraîner l'abolition d'un règlement existant.

Pour les PSH, l'enjeu est de distinguer la bureaucratie inutile des réglementations qui protègent des droits ou imposent des exigences d'accessibilité. Cette distinction devient particulièrement importante dans le secteur du bâtiment. La plateforme propose explicitement de simplifier le Code du bâtiment et d'alléger les contraintes applicables à la construction résidentielle. Une question très précise devrait donc être posée : les exigences liées à l'accessibilité et à l'adaptabilité des bâtiments seront-elles protégées dans cette démarche de déréglementation?

En somme, le problème principal de cette plateforme, du point de vue de la COPHAN, n'est pas nécessairement la présence de mesures explicitement défavorables aux personnes handicapées. C'est plutôt que des transformations majeures de l'État, de la santé, du logement et de la gouvernance régionale sont proposées sans que leurs conséquences particulières sur les PSH soient clairement prises en compte.